

Initier le traitement de sacubitril-valsartan chez les usagers suivis à la Clinique d'insuffisance cardiaque			
Direction(s) responsable(s)	Direction des services professionnels et de l'enseignement médical	Approuvé	2020-11-12
	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Révisé	
Installations / Secteurs visés	Clinique d'insuffisance cardiaque du CISSS de la Montérégie-Ouest		
Outils cliniques associés			

1. Professionnels visés

Infirmières cliniciennes œuvrant à la Clinique d'insuffisance cardiaque du CISSS de la Montérégie-Ouest.

2. Activités réservées

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

3. Situations cliniques visées/clientèles visées

Usager suivi à la Clinique d'insuffisance cardiaque répondant aux indications et respectant les conditions d'initiation pour débiter le traitement de sacubitril-valsartan.

4. Intentions thérapeutiques

Amorcer rapidement le traitement de sacubitril-valsartan chez les usagers atteints d'insuffisance cardiaque afin de :

- Améliorer l'état et la qualité de vie des usagers;
- Réduire le risque de décès associé à l'insuffisance cardiaque;
- Réduire le taux d'hospitalisation pour cause d'insuffisance cardiaque.

5. Définitions

ARA : Antagonistes des récepteurs de l'angiotensine II

FeVG : Fraction d'éjection ventriculaire gauche

IECA : Inhibiteur de l'enzyme de conversion de l'angiotensine

NYHA : New York Heart Association

- I : Pas de limitation. Gêne lors d'efforts exceptionnels.
- II : Limitation légère des activités physiques. Gêne modérée.
- III : Limitation marquée des activités. Gêne importante.
- IV : Limitation pour toutes les activités. Gêne lors du moindre effort ou au repos.

Sacubitril-valsartan (Entresto) : Médicament combinant 2 molécules :

- Le sacubitril, un inhibiteur de la néprilysine qui, en bloquant cette enzyme, améliore les systèmes de protection neuro-hormonale du cœur;
- Le valsartan, un antagoniste des récepteurs de l'angiotensine II (ARA II).

TFG : Taux de filtration glomérulaire

Initier le traitement de sacubitril-valsartan chez les usagers suivis à la Clinique d'insuffisance cardiaque

6. Indications

Usager atteint d'insuffisance cardiaque et répondant à tous les critères suivants :

- TFG supérieur ou égal à 30 mL/min/1,73 m²
- Potassium inférieur ou égal à 5,0 mmol/L
- TA systolique supérieure ou égale à 95 mmHg
- Absence de symptômes d'hypotension ou hypotension orthostatique
- FeVG inférieure ou égale à 40 % (*critère de remboursement RAMQ*)
- Prise de IECA ou ARA depuis au moins 30 jours (*critère de remboursement RAMQ*)
- Classe fonctionnelle NYHA supérieure ou égale à II sur IV (*critère de remboursement RAMQ*)

7. Contre-indications

Usager atteint d'insuffisance cardiaque et présentant un des critères d'instabilité suivants :

- TFG inférieur à 30 mL/min/1,73 m²
- Potassium supérieur à 5,0 mmol/L
- TA systolique inférieure à 95 mmHg
- Présence de symptômes d'hypotension ou hypotension orthostatique
- Classe fonctionnelle NYHA de I sur IV
- FeVG supérieure à 40 %
- Absence de prise d'IECA ou ARA dans les 30 derniers jours

8. Conditions d'initiation

- Un accord écrit ou verbal du médecin spécialiste traitant, pour débiter le traitement de sacubitril-valsartan, est nécessaire afin de pouvoir initier cette ordonnance collective.
- Les prélèvements sanguins (électrolytes, créatinine et pro-BNP) doivent avoir été effectués dans les 30 jours précédents la première dose de sacubitril/valsartan.
- Toutes les *Indications* ci-dessus (section 6) doivent être respectées.

9. Limites/références au médecin

- Aviser le médecin spécialiste traitant de la Clinique d'insuffisance cardiaque, ou son remplaçant, dès qu'une contre-indication est présente.

10. Directives

1. Procéder à une évaluation de la condition clinique de l'usager, incluant :
 - Signes vitaux;
 - Signes et symptômes de l'insuffisance cardiaque;
 - Capacité fonctionnelle.
2. S'assurer que toutes les *Indications* (section 6) et *Conditions d'initiation* (section 8) soient présentes.
 - Les prélèvements sanguins requis (électrolytes, créatinine et pro-BNP) doivent avoir été effectués dans les 30 jours précédant la première dose de sacubitril/valsartan pour être valides.
 - Si les prélèvements sanguins (électrolytes, créatinine et pro-BNP) n'ont pas été effectués dans les 30 derniers jours, l'infirmière initie les prélèvements. Selon la situation, l'infirmière peut effectuer les prélèvements sur place ou remettre une requête de laboratoire dûment remplie à l'usager.
 - Pour les prélèvements effectués dans le temps requis, l'infirmière vérifie les prélèvements et s'assure que les résultats correspondent aux valeurs attendues.

3. Suivre l'*Algorithme d'initiation du sacubitril/valsartan* (Annexe A) afin de déterminer la dose de sacubitril/valsartan à initier. La posologie est déterminée selon la dose actuelle d'ARA ou d'IECA de l'usager, en suivant les tableaux de conversion **ARA** ou **IECA**.
4. Rédiger l'ordonnance pharmaceutique au nom du médecin spécialiste traitant, incluant :
 - Date et heure;
 - Identification de l'usager (adressographe);
 - Identification du médecin répondant (nom, prénom et # de permis);
 - Identification de l'ordonnance collective;
 - Identification du médicament (nom, posologie, voie d'administration, fréquence et durée);
 - Identification du prescripteur (nom, prénom, signature et numéro de permis de l'infirmière).
5. Procéder à l'enseignement en incluant le but du traitement, les éléments de surveillance, les effets indésirables, etc.
6. Organiser le rendez-vous de suivi et remettre les coordonnées à joindre en cas de besoin.
** La fréquence des rendez-vous est déterminée en fonction de la condition clinique de l'usager.*
7. Consigner au dossier les éléments de l'évaluation justifiant l'application de l'ordonnance collective, la dose de sacubitril/valsartan amorcée, l'enseignement effectué, le suivi requis, etc.

11. Médecin répondant

Médecins spécialistes de la Clinique d'insuffisance cardiaque.

12. Annexes

ANNEXE A : Algorithme d'initiation du sacubitril/valsartan

13. Références

Association des pharmaciens du Canada (2018). Compendium des produits et spécialisés pharmaceutiques (CPS) version électronique – Monographie du produit Entresto

Novartis Pharma Canada inc. (2017). Monographie avec renseignements destinés aux patients. ENTRESTO (Sacubitril/Valsartan) inhibiteur de la néprilysine/antagoniste des récepteurs AT1 de l'angiotensine II. Repéré à : https://pdf.hres.ca/dpd_pm/00041937.PDF

Société Québécoise d'insuffisance cardiaque. (2020). www.sqic.org

ANNEXE A

Algorithme d'initiation du sacubitril/valsartan

Évaluation de la condition clinique de l'utilisateur

Tous les critères suivants sont réunis :

1. Accord écrit ou verbal du médecin spécialiste traitant
2. Prélèvements sanguins (électrolytes, créatinine et pro-BNP) effectués dans les 30 jours précédents la première dose de sacubitril/valsartan *
3. Usager répond à toutes indications suivantes :
 - TFG supérieur ou égal à 30 mL/min/1,73 m²
 - Potassium inférieur ou égal à 5,0 mmol/L
 - TA systolique supérieure ou égale à 95 mmHg
 - Absence de symptômes d'hypotension ou hypotension orthostatique
 - FeVG inférieure ou égale à 40 % (critère remboursement RAMQ)
 - Prise de IECA ou ARA depuis au moins 30 jours (critère remboursement RAMQ)
 - Classe fonctionnelle NYHA supérieure ou égale à II sur IV (critère remboursement RAMQ)

* Si les prélèvements sanguins requis n'ont pas été effectués dans les 30 derniers jours, l'infirmière initie les prélèvements.

OUI

NON

Référer au médecin spécialiste traitant

Se référer aux tableaux de conversion selon la dose actuelle de **ARA** ou **IECA**

ARA

IECA

Passage d'un ARA à l'association sacubitril/valsartan

Valsartan (moins de 320 mg)	Cesser traitement de l'ARA et Débuter traitement sacubitril/valsartan	Débuter traitement sacubitril/valsartan 24 mg /26 mg PO BID
Candesartan (moins de 32 mg)		
Valsartan 320 mg		Débuter traitement sacubitril/valsartan 49 mg /51 mg PO BID
Candesartan 32 mg		
Irbesartan 300 mg		
Losartan 100 mg		
Telmisartan 80 mg		

Posologie de sacubitril/valsartan :

24 mg/26 mg PO BID
49 mg/51 mg PO BID
97 mg/103 mg PO BID

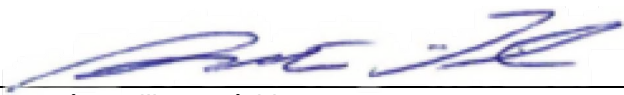
Passage d'un IECA à l'association sacubitril/valsartan

Enalapril (moins de 20 mg)	Débuter le traitement sacubitril/valsartan 36 heures après l'arrêt de l'IECA	Débuter traitement sacubitril/valsartan 24 mg /26 mg PO BID	Enalapril 20 mg et +	Débuter traitement sacubitril/valsartan 36 heures après l'arrêt de l'IECA	Débuter traitement sacubitril/valsartan 49 mg /51 mg PO BID
Ramipril (moins de 10 mg)			Ramipril 10 mg et +		
Périndopril (moins de 8 mg)			Périndopril 8 mg et +		
Trandolapril (moins de 4 mg)			Trandolapril 4 mg et +		
Captopril (moins de 150 mg)			Captopril 150 mg et +		
Lisinopril (moins de 20 mg)			Lisinopril 20 mg et +		
Fosinopril (moins de 40 mg)			Fosinopril 40 mg et +		
Quinapril (moins de 40 mg)			Quinapril 40 mg et +		

Initier le traitement de sacubitril-valsartan chez les usagers suivis à la Clinique d'insuffisance cardiaque

Processus d'élaboration/révision		
Rédigé par	Geneviève Jolicoeur, infirmière clinicienne, Hôpital du Suroît	2020-06-11
Révisé par		
Personnes consultées	Dr Majd Tahan, médecin interniste, Hôpital du Suroît	2020-06-08
	Valérie Duvernay, chef des cliniques spécialisées, endoscopie et accueil clinique pôle 1	2020-08-20
	Christelle Robert, conseillère cadre au développement des outils cliniques DSIEU	2020-08-24
	Dr Paul Tran, médecin interniste, Hôpital du Suroît	2020-09-18
	Dr Laurent Gosselin Arcouet, médecin interniste, Hôpital Anna-Laberge	2020-09-18
	Sophie Goneau, chef-adjointe département de pharmacie	2020-09-18

Processus de recommandation		
Recommandé par le(s) chef(s) de départements médicaux	 Dre Élise Gilbert, Directrice des services professionnels et de l'enseignement médical	2020-10-29
Recommandé par l'(les) instance(s) (si pertinence seulement)	 Sophie Goneau, Présidente Comité de pharmacologie	2020-10-21

Historique du document		
Approuvé par	 Dr Gaétan Filion, Président Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2020-11-12

Annulation d'outils cliniques existants	
En date d'entrée en vigueur mentionnée, cette ordonnance collective vient annuler les outils cliniques suivants :	
Installation(s)	Annulation